



MARDI 3 MARS 2026 (SER - PARIS)

MARDI 2 JUIN 2026 (SER - PARIS)

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 (SER - PARIS)

MARDI 3 NOVEMBRE 2026 (EN DISTANCIEL)



FORMATION

FORMATION
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS DU SER

NOMBRE DE
PLACES LIMITÉ À 15
PARTICIPANTS

Intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques

La croissance rapide des énergies renouvelables en France soulève la question de l'adaptabilité des réseaux électriques à ces nouvelles sources de production. Bien que l'équilibre global du système ne soit pas compromis à ce jour, l'intégration de ces unités de production supplémentaires impose des ajustements importants au sein du système électrique. Ces adaptations peuvent nécessiter des délais de mise en œuvre très variables, allant de quelques mois à plusieurs années, en fonction des infrastructures à déployer. Dans ce contexte, il devient crucial pour les porteurs de projets EnR d'anticiper les contraintes liées au réseau dès les premières phases de développement. Cette anticipation permet non seulement d'optimiser les coûts de raccordement, mais aussi de mieux aligner les calendriers de mise en service avec ceux des gestionnaires de réseau. Par ailleurs, les enjeux liés à la flexibilité et au stockage prennent une importance croissante. Ils jouent un rôle clé dans l'équilibrage entre production renouvelable et consommation, notamment face à la volatilité des prix de l'électricité, aux épisodes de prix négatifs sur les marchés, et aux obligations croissantes en matière d'effacement. Comment anticiper les besoins d'adaptation du réseau pour éviter les goulets d'étranglement ? Quels leviers permettent d'optimiser les coûts et les délais de raccordement pour les porteurs de projets EnR ? Comment assurer une coordination efficace entre les développeurs de projets et les gestionnaires de réseau ? Comment garantir la flexibilité nécessaire pour maintenir l'équilibre offre-demande en temps réel ? Quel rôle le stockage d'énergie peut-il jouer dans la stabilisation du système ? Comment gérer les épisodes de surproduction, notamment face à la multiplication des prix négatifs sur les marchés de l'électricité ? Quelles évolutions réglementaires et économiques sont nécessaires pour encourager les mécanismes d'effacement et de flexibilité ?

FRAIS D'INSCRIPTION 550 €HT (660 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.
Tarif de 400 €HT (480 €TTC) si la session de formation est organisée en distanciel.

313 professionnels formés en 2025.

Opinion des stagiaires sur la session, échelle de « Très bonne » à « Passable » :

52% « TRÈS BONNE »
44% « BONNE »

DOCUMENTATION FOURNIE

- Une pochette contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accompagner les adhérents du SER dans la compréhension des aspects réglementaires et techniques liés au raccordement des ouvrages EnR, des codes de réseaux européens ou du rôle des gestionnaires de réseaux dans l'intégration des projets renouvelables.
- Aborder des sujets prospectifs comme la valorisation des flexibilités, le stockage, l'effacement...

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels : développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables directement concernés par les enjeux du raccordement et de l'intégration des projets EnR au réseau électrique.

Intégration des EnR aux réseaux électriques



PROGRAMME DE LA JOURNÉE¹

9h00-9h15 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h15-9h30 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**
SER

9h30-10h15 **Concepts généraux sur les réseaux électriques et le raccordement des ouvrages EnR**
État des lieux du développement des EnR et des réseaux aujourd'hui. Quels réseaux électriques pour les EnR demain ? Quelle architecture (centralisée vs décentralisée) ? Et quelles technologies ?
SER

10h15-11h00 **Présentation du cadre de l'économie du système électrique et de sa réglementation**
Comment fonctionne le financement des réseaux électriques (TURPE, CAS) ? Quelle régulation applicable pour les gestionnaires de réseaux ? Quel est le rôle de la CRE ?
Commission de Régulation de l'Énergie

11h00-11h15 **PAUSE CAFÉ**

11h15-13h15 **Rôle d'Enedis dans le raccordement des EnR : présentation de la procédure de raccordement du t0 à la mise en service. Présentation du code RfG (Requirements for Generators) et des codes de réseaux européens**
Quels sont les éléments à fournir ? Quels contrôles doivent être effectués ? Quels outils sont à disposition des producteurs ? Quelles relations avec le gestionnaire de réseau après la mise en service (plateforme DISPO réseau d'Enedis...) ? Comment les arrêtés techniques évoluent-ils par rapport aux anciennes exigences ? Qu'en est-il des modifications substantielles dans le cas d'un repowering ?
Enedis

13h15-14h30 **DÉJEUNER**

14h30-15h15 **Rôle de Rte dans l'intégration des projets EnR aux réseaux**
Quels sont les scénarios de développement des EnR & des réseaux (BP, SDDR, S3REnR) ? Quel rôle joue Rte dans la planification des extensions et renforcements ? Quelles sont les méthodes d'élaboration des S3REnR ?
Rte

15h15-16h00 **Comment optimiser le raccordement des ouvrages EnR ?**
Comment préparer son raccordement en amont de sa demande de Proposition technique et financière (PTF) ? Quels critères de dimensionnement ? Quelle analyse des PTF reçues ? Comment faire évoluer une offre de raccordement en fonction de ses contraintes ?
JIGRID

16h00-16h15 **PAUSE CAFÉ**

16h15-18h00 **La question du stockage dans l'intégration des EnR**
Quelles technologies ? Quels modèles d'affaires ? Quelles typologies de projets ? Quelles projections de réduction des coûts ? Stockage centralisé ou décentralisé ? Les marchés européens du stockage.
Clean Horizon

18h00 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

1. Programme donné à titre indicatif, les horaires définitifs seront communiqués lors de la confirmation d'inscription.

SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France. Depuis sa création, il œuvre pour le développement des énergies renouvelables dans notre pays, au bénéfice de la collectivité. Le SER regroupe, directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, producteurs de ressources (forestiers, agriculteurs), concepteurs, industriels et installateurs, développeurs et exploitants de centrales de production et associations professionnelles spécialisées. Pour chaque filière renouvelable, il fédère donc l'ensemble des acteurs présents sur la chaîne de valeur. Depuis sa création, son action a permis de faire évoluer le cadre législatif, réglementaire et économique des énergies renouvelables et d'engager ainsi la France dans une trajectoire de transition énergétique.

540 ADHÉRENTS · 15 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES · 180 000 EMPLOIS

FORMATION

Intégration des EnR aux réseaux électriques



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

MARDI 3 MARS 2026

(SER - PARIS)

550 €HT (660 €TTC)*

MARDI 2 JUIN 2026

(SER - PARIS)

550 €HT (660 €TTC)*

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

(SER - PARIS)

550 €HT (660 €TTC)*

MARDI 3 NOVEMBRE 2026

(EN DISTANCIEL)

400 €HT (480 €TTC)*

*TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte du Syndicat des énergies renouvelables domicilié à BNP Paribas, compte n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et des modalités d'inscription figurant au verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET

CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situations de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires, accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **550 €HT** (660 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires ;
- Une pochette regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel, les frais d'inscription sont ramenés à **400 €HT** (480 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

* Tarif adhérent du SER.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Syndicat des énergies renouvelables est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formation. Les sessions de formations du SER sont donc éligibles à la prise en charge par les fonds d'assurance formation ou OPCO. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCO au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ». Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités d'évaluation :

Les formations font l'objet d'une évaluation à posteriori par la distribution d'un QCM reprenant les thèmes abordés par chaque intervenant.

Méthode mobilisée :

Alternance d'interventions théoriques donnant lieu à des séquences de questions-réponses au fil de l'eau ou à l'issue de l'intervention.

Traitement des réclamations :

Toute réclamation est à formaliser par envoi d'un email à contact@enr.fr. Le SER s'engage à apporter une réponse écrite sous 5 jours ouvrés.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour les formations proposées par le SER.

Délais d'accès et modalité d'inscription :

Une fois le dossier d'inscription complet, une réponse sera envoyée au participant dans un délai maximum de 7 jours ouvrés.



40-42 rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

Syndicat des énergies renouvelables